



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES**

| | |
|--|---|
| <p>Direction : DGA</p> <p>Sous-direction : GESPER</p> <p>Bureau : des mobilités et statuts d'emplois</p> <p>Adresse : 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Lydia PANANGATIL lydia.panangatil@agriculture.gouv.fr</p> <p>Réf. Interne : LP/n2004-111</p> | <p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGA/GESPER/N2004-1116</p> <p>Date : 30 MARS 2004</p> |
|--|---|

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

à

Tous les agents

📄 Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel de candidatures au conseil général du génie rural, des eaux et des forêts à la mission d'appui technique aux services déconcentrés

Bases juridiques :

Résumé : Appel de candidatures pour :

- 1 chargé de mission

MOTS-CLES : CANDIDATURE/CGGREF

| Destinataires | |
|---|--|
| <p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Etablissements d'enseignement- Services déconcentrés- Etablissements publics- DIREN, Ministère de l'écologie et du développement durable- Centres régionaux locaux du SNM | <p>Pour information :</p> <p>Syndicats</p> |

La chef de bureau des mobilités
et des statuts d'emplois

Adeline BARD

Catégorie A
Direction générale de l'administration / Conseil Général du Génie rural, des eaux et des forêts
Missions d'appui technique aux services déconcentrés
Chargé de mission
Poste nouveau

CONTEXTE

Créée le 1^{er} janvier 1995 au sein du Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts, la Mission d'Appui Technique (MAT) est, conformément à l'arrêté du 24 avril 2002, chargée d'assurer des actions concrètes orientées vers la promotion du travail en réseau avec des objectifs prioritaires dont le repositionnement des activités d'ingénierie, élément déterminant de reconnaissance de la technicité des services déconcentrés.

La mise en place d'un **réseau de compétences** dans le domaine du traitement des eaux usées a pour objectif de mieux **coordonner les opérateurs** et surtout de **diffuser les bonnes pratiques** ; elle doit permettre aux différents acteurs d'apporter et d'échanger leurs connaissances, les compléter, les valoriser, les transmettre et constituer ainsi une base de renseignements, d'expertise pour le perfectionnement des techniques et l'amélioration des savoir-faire en la matière.

Les problèmes techniques auxquels les acteurs de terrain doivent faire face dans les années à venir sont principalement : la prise en compte des flux de matières polluantes par temps de pluie, la fiabilisation des performances des installations, l'élimination des boues de station d'épuration. Ceci implique la poursuite des efforts déjà entrepris, la mise en œuvre de nouveaux équipements, la recherche de solutions économiques et fiables, une meilleure adaptation des technologies au milieu rural.

Même si de nombreuses réalisations différentes quant aux filières mises en œuvre existent, des développements technologiques en cours, notamment au Cemagref, visent à accroître l'efficacité des systèmes et à en réduire les coûts tant d'investissement que de fonctionnement et ces avancées ne peuvent produire leurs pleins effets que si un soutien permanent aux services déconcentrés de l'État exerçant une fonction d'appui et de conseil aux collectivités locales est assuré .

Cette fonction de vulgarisation et de transfert de connaissances peut être assurée par la Mission d'appui technique en y affectant un **ingénieur** ayant une bonne expérience dans le domaine de l'épuration des eaux usées alors chargé d'actions de communication, de formation, de l'élaboration et de la diffusion de recommandations et de guides pratiques pour faciliter le travail des acteurs de terrain.

PROFIL DE POSTE

GRADE :

Ingénieur de travaux ruraux (ou ingénieur divisionnaire) expérimenté.

COMPETENCES REQUISES :

- Compétence technique reconnue dans le domaine de l'épuration des eaux usées et plus précisément dans les procédés adaptés aux petites collectivités (traitements classiques – lagunage – épuration par le sol).
- Aptitude à synthétiser les domaines technique, réglementaire et normatif pour un dialogue fécond entre ingénierie et police des eaux.
- Aptitude à travailler en étroite relation avec les services scientifiques qui contribuent à l'amélioration régulière des filières.
- Connaissance de la réglementation des marchés et des aspects normatifs.
- Connaissance des acteurs de la conception et de la réalisation des installations d'épuration des eaux usées.

QUALITES ATTENDUES :

- Qualité d'ouverture pour conduire et/ou conforter un travail en étroite relation avec de nombreux partenaires : services déconcentrés du MAAPAR, Cemagref, agences de l'eau, services d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration (SATESE), constructeurs.....
- Capacité à assurer une veille technique, réglementaire et normative, si nécessaire à l'échelle européenne.
- Qualité relationnelle et de dialogue avec les services opérationnels.
- Aptitude à utiliser les outils de communication.
- Qualités pédagogiques.
- Disponibilité pour de nombreux déplacements.

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Paris

Une présence à mi-temps auprès des services scientifiques et notamment ceux du CEMAGREF qui contribuent à l'amélioration régulière des filières pourrait être requise.

OUVERTURE DU POSTE : 1^{er} juillet 2004

Localisation :

*Conseil Général du Génie Rural, des eaux et des Forêts – Mission d'Appui Technique
140 bis rue de Rennes - 75006 PARIS*

Personne à contacter :

Marcel HERY – Chef de la mission d'appui technique – tél : 01 49 55 80 63